

19
SEPT
2025

AVIS

Schéma Directeur des Formations Professionnelles Initiales 2025-2028



**AVIS N°
2025-08**

Schéma Directeur des Formations Professionnelles Initiales 2025-2028

Préambule

Parmi ses 470 lycées publics, la région Ile-de-France comptait en 2024, 280 lycées professionnels ou polyvalents qui accueillent près de 142 000 élèves en voie professionnelle, soit 3,3% d'augmentation par rapport à 2023.

Le CESER salue la mise en œuvre, conjointe avec l'Etat, d'un Schéma directeur des formations professionnelles initiales, répondant aux besoins en compétences et en emploi des territoires et des entreprises, et qui propose aux jeunes franciliens une offre de formation qui contribue à leur réussite.

Le CESER partage les constats de :

- Décalage à combler entre l'offre de formation professionnelle initiale, et l'augmentation des demandes des élèves, tenant compte de l'évolution des métiers ainsi que des besoins des entreprises et des perspectives d'emploi dans les territoires
- Renforcement nécessaire de l'attractivité de certaines filières ;
- Hétérogénéité des publics et leurs besoins spécifiques ;
- Insuffisante continuité de certains parcours : collèges-lycées, lycées-enseignement supérieur ;
- Nécessaire mise à niveau des plateaux techniques de certaines filières.

Le CESER souligne la qualité du diagnostic de l'IPR/OREF relatif à la situation et à l'évolution démographique des territoires et bassins d'emploi qui conclut à l'arrivée potentielle d'ici 2028 d'un contingent de 3 700 élèves supplémentaires dont la moitié sur les 5 bassins d'emploi : Grand-Roissy, Ouest Val d'Oise, Grand Orly, Seine Aval et Marne la Vallée.

Le CESER souligne la nécessité d'un socle de formation générale solide pour tous les jeunes engagés dans ces formations et approuve la priorisation pour toutes les formations d'une acquisition des compétences transversales. Formation et acquisition indispensables à la poursuite d'études, à la mobilité et aux transitions professionnelles.



Avis n° 2025-08

présenté au nom de la commission Emploi par Virginie Grimault rapporteure et Philippe Lengrand, président



La présidente
Valérie MULLER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie Muller".

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 155

Pour : 139

Contre : 1

Abstentions : 15

Ne prend pas part au vote : 0

Recommandation 01.

Améliorer la pertinence du diagnostic des filières stratégiques et des besoins en compétences des secteurs économiques.

Les questions de compétences, d'insertion sur le marché du travail et de parcours à long terme sont fondamentales pour les élèves, leurs familles et les acteurs politiques et institutionnels. Elles conditionnent aussi la compétitivité et la pérennité des entreprises. A cet égard, le CESER regrette que les notions d'excellence et de compétitivité des entreprises franciliennes ne soient pas soulignées alors qu'elles participent au rayonnement national et international de la Région. Le schéma identifie trois super-filières à développer pour répondre prioritairement aux besoins des secteurs d'avenir : Construction et transition énergétique, Industrie, et Santé, social, bien-être, liés aux transitions en cours.

Le schéma qualifie, en revanche, 6 secteurs professionnels du service aux entreprises (dont l'informatique), du transport et de la logistique et du commerce comme non prioritaires et devant être accompagnés. Ces secteurs, qui représentent 60% de l'offre de formation existante, montrent des indicateurs dégradés d'insertion professionnelle à 6 mois et de poursuite d'études.



Le CESER propose de :

- Prendre du recul sur les indicateurs de performance bâtis sur une moyenne régionale sans prise en compte des résultats de chaque établissement et de revoir la grille des filières « à accompagner », en affinant l'analyse des indicateurs à l'échelle des établissements ;
- Déduire de cette analyse, en concertation avec les équipes éducatives, les motifs de performances inférieures à la moyenne régionale de certains établissements pour les accompagner ;
- Faire un bilan régulier des colorations de diplômes et de leurs effets liés, en termes d'insertion professionnelle, de possibilité d'accroissement du niveau de qualification par la poursuite d'études ;
- Cadencer la période d'observation des résultats en termes d'insertion dans l'emploi de six mois à deux ans ;
- Mieux associer les partenaires sociaux et les branches et les fédérations professionnelles à la définition des besoins en emploi de chaque filière.

S'agissant des super filières identifiées comme stratégiques, le CESER suggère d'associer les acteurs économiques et de la formation pour assurer la cohérence des actions à déployer et accroître l'impact des politiques publiques (*Territoires d'industrie en Ile-de-France*).

Recommandation 02.

Créer une cartographie exhaustive et évolutive, accessible et lisible par tous

Le SDFPI souligne le constat de choix d'orientation encore trop souvent influencé par l'environnement familial ou social et affiche la volonté d'accompagner l'orientation des élèves en voie professionnelle. Cette volonté enjoint de mettre à la disposition des élèves, de leurs familles et des professionnels de l'orientation une information qualitative sur les métiers, les formations disponibles pour y accéder et les perspectives d'insertion et de poursuite d'étude.

Le CESER propose de créer et mettre à jour une cartographie fine et exhaustive des formations dispensées et des parcs d'équipements dans l'ensemble des établissements professionnels de la Région Ile-de-France. Celle-ci doit prendre en compte les formations à créer dans le contexte des transitions qui font émerger de nouveaux métiers, mais également des secteurs plus traditionnels qui demeurent fortement pourvoyeur d'emplois et de parcours professionnels réussis.

Le CESER souhaite également que cette cartographie intègre l'information relative à l'accès à ces formations pour les élèves en situation de handicap et aux modalités prévues pour leur accueil, qu'il s'agisse d'adaptations pratiques ou pédagogiques.



Recommandation 03.

Lever les freins liés à l'éloignement géographique

Le temps excessif passé dans les transports est l'un des facteurs du décrochage scolaire. L'éloignement géographique et l'accessibilité difficile en transports en commun ne peuvent constituer des freins à l'orientation choisie, le schéma directeur doit également intégrer la question de la proximité des formations et de leur accessibilité rapide en transport en commun.

Le CESER demande :

- D'intégrer l'information sur l'accès aux établissements par les transports à la cartographie exhaustive des formations mise à disposition des jeunes et des familles ;
- De développer des possibilités d'internat ou de résidences étudiantes dans ou à proximité des établissements délivrant des formations rares, voire uniques (ex : BTS Photonique déplacé de Paris centre au plateau de Saclay).
- Intégrer les CMQ à la carte des formations.



Recommandation 04.

Améliorer la visibilité des formations professionnelles des lycées franciliens, accompagner les élèves, soutenir les poursuites d'études et reprises en voie professionnelle

Dans son avis du 12 décembre 2019 "Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie" le CESER préconisait, la mise en place d'un maillage territorial d'accueil de proximité, complémentaire aux actions dématérialisées dédié à tous les publics.

Au-delà des actions inscrites par la Région dans le Schéma Directeur des formations professionnelles initiales pour une orientation réussie, le CESER préconise le développement (création ou recensement de l'existant) d'un réseau physique de proximité, fondé sur un maillage de points d'accueil animés par des professionnels au sein des établissements, des mairies ou des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire.



Mairie de Paris 14^{ème}

Recommandation 05.

Développer et accompagner la découverte des filières et des métiers pour lutter contre les déterminismes.

La méconnaissance des métiers, les représentations tronquées, les stéréotypes de genre ou liés à l'environnement social ou familial contribuent fortement à l'autocensure et à la reproduction de déterminismes dans les parcours professionnels. En particulier, les jeunes des quartiers populaires sont plus nombreux à être orientés vers la voie professionnelle des lycées, à niveau scolaire équivalent.

Pour lutter contre ces phénomènes, la découverte de perspectives variées et parfois inattendues d'insertion professionnelle ou de parcours au sein d'une filière est fondamentale.

Le CESER salue, à cet égard la volonté affirmée de déployer, dès la classe de cinquième des actions de découvertes des métiers qui doivent aussi être une mise en perspective des filières de formation dans leur intégralité : du CAP jusqu'aux formations du Supérieur (Licences professionnelles, écoles d'ingénieur...).

Afin que ces actions atteignent pleinement leurs objectifs, le CESER préconise de :

- Veiller à ce que ces actions n'entraînent pas d'orientation dirigée trop précoce vers ces filières ;
- Mener les actions destinées aux plus jeunes collégiens au sein des enseignements (intervention de professionnels, de jeunes diplômés, de professionnels de l'orientation).
- Veiller à une information la plus large possible dépourvue de stéréotypes. Ces présentations devront notamment être non-genrées.

Recommandation 06.

Mieux valoriser et promouvoir les Campus des métiers et des qualifications et les associer à la mise en œuvre du schéma

Le CESER souligne très positivement le soutien et l'accompagnement de l'Etat et de la Région Ile-de-France aux 10 Campus des Métiers et des Qualifications déjà structurés autour des filières d'avenir. Ces campus peuvent être le bras armé des politiques stratégiques régionales en matière d'emploi et de formation. L'excellence des universités franciliennes qui pilotent ces campus, l'implication des entreprises et le soutien des fédérations et associations nationales en font des alliés incontournables pour l'adaptation de la carte des formations. Ils présentent, en outre, l'avantage de faire le lien entre le secondaire et le supérieur dans des logiques de parcours cohérents et performants et de professionnalisation pour tous.

Le CESER regrette de voir leur rôle cantonné aux seules questions d'expertise et aux actions d'attractivité.



Le CESER préconise de :

- Partager avec l'ensemble des acteurs de la formation, un diagnostic de leurs facteurs de réussite en termes d'insertion professionnelle et de parcours de formation ;
- Mieux associer les Campus des Métiers et de Qualifications au pilotage et à la mise en œuvre des actions identifiées par le Schéma Directeur et associer l'ensemble des partenaires sociaux dans leur pilotage.

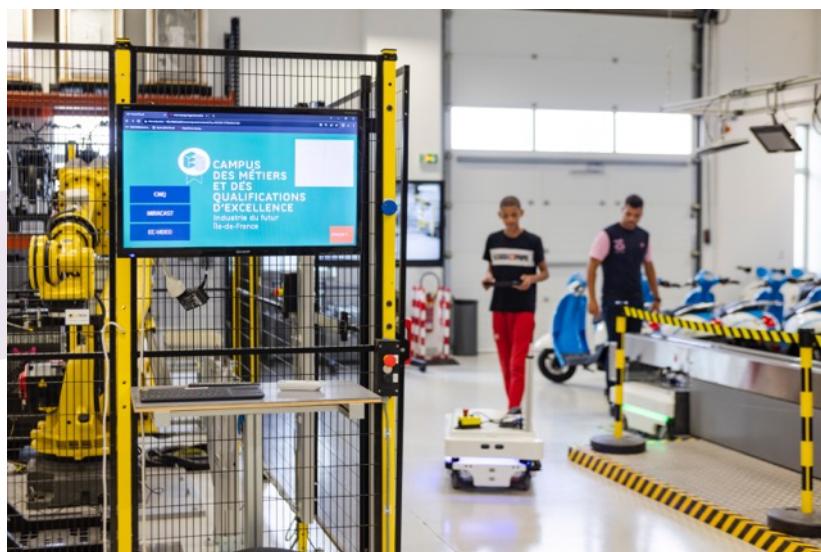
Recommandation 07.

Garantir des conditions d'études et un accompagnement de qualité

Au-delà de la pertinence d'un schéma directeur qui répond aux besoins économiques des territoires et aux aspirations des jeunes, le CESER insiste sur la qualité des conditions d'étude et d'accompagnement comme facteur déterminant de la réussite.

Le CESER rappelle la nécessité de :

- Accélérer la création et la modernisation des plateaux techniques pour assurer une cohérence avec les techniques professionnelles en cours ;
- Instaurer un dialogue préalable avec les établissements et les équipes pédagogiques, et prendre en considération les contraintes des spécialités professionnelles concernées, pour évaluer les possibilités d'augmentation des capacités des lycées et du bon remplissage des classes ;
- Limiter le recours aux formations en distanciel, et envisager de les proscrire dans les formations destinées aux élèves les plus jeunes ;
- S'assurer de la mise en place d'un programme de formation et de qualification des enseignant(e)s conforme au schéma ;
- Être attentif à ce que la carte des formations permette une véritable mixité ;
- Accorder une attention particulière aux jeunes issus des « Quartiers Politique de la Ville » et y prioriser les interventions de la Région, afin que l'orientation y soit réellement choisie et non subie.



© Région Île-de-France

Recommandation 8

Assurer une gouvernance opérationnelle

Instances de validation, instances de pilotage et de coordination du SDFPI, instances techniques et de mise en œuvre, la gouvernance du schéma directeur des formations professionnelles initiales mobilise une comitologie foisonnante de plus d'une dizaine d'instances.

Le CESER s'interroge sur la garantie de cohérence des actions et priorités décidées dans chacune de ses instances et l'impact prévu pour l'efficacité globale.

Le CESR suggère également d'intégrer aux travaux de pilotage et de mise en œuvre, des échanges réguliers avec :

- Les professionnels de l'enseignement (responsables du Bureau des Entreprises, directeurs délégués aux formations professionnelles) ;
- Les élèves (Conseil académique de la vie lycéenne, conseil régional des jeunes...) ;
- Les entreprises ;
- Les partenaires sociaux.

Le CESER préconise enfin la création et l'intégration aux travaux des instances de gouvernance de bilans réguliers qui analyse la pertinence des dispositifs existants (Agence Oriane, Campus des Métiers et des Qualifications, OREF, ...).



Liste des membres de la commission

Philippe LENGRAND

Président

Virginie GRIMAUT

Rapporteure

Marc-Antoine AYELA

Patrice BEDOURET

Leila BELILI

Gisèle BILLARD

Géraldine CARBONELL

François CHARLES

Hervé CUILLANDRE

Cédric DAWNY

Anne-Sophie DE BOULOIS

Mireille FLAM

Odile FREMIN

Virginie GRIMAUT

Mathieu HERVE-BARROUYER

Irène HUARD

Grégoire LECLERC

Annie LECULEE

Séverine LEMIERE

Philippe LENGRAND

Catherine LESTERPT

Hélène MILOT-DURIN

Dominique OLIVIER

Dominique PINEAU

Jocelyne PSZCZOLKOWSKI

Clément ROLL

Christian ROSSIGNOL

Clément TORPIER

Navy TRINH

Peggy VICOMTE

Chargée de mission : Laurence REGLE



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Email : ceser@iledefrance.fr

www.ceser-iledefrance.fr